



Doc. 13868 Part 1
30 septembre 2015

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (octobre 2014-août 2015)

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10.5, remplacer les mots «certains cas» par les mots suivants:

«des cas de poursuites et de détention de personnalités de l'opposition».

Note explicative

Comme énoncé dans la Résolution 2015(2014) de l'Assemblée, «... presque tous les dirigeants de l'ancien parti au pouvoir ont été arrêtés ou font l'objet de poursuites ou d'enquêtes.» Parmi eux figurent l'ancien Président, l'ancien Premier Ministre, et de nombreux anciens ministres et dirigeants locaux.

Déposé par:

KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
GALATI Giuseppe, Italie, PPE/DC
GAMBARO Adele, Italie, ADLE
HERKEL Andres, Estonie, PPE/DC
JAKAVONIS Gediminas, Lituanie, ADLE
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
NÉMETH Zsolt, Hongrie, PPE/DC
NIKOLOSKI Aleksandar, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
ZELIENKOVÁ Kristýna, République tchèque, ADLE
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2015 - Quatrième partie de session

